

Marseille, le 15 avril 2020

REGLEMENTATION : ATTRIBUTION DES RECOMPENSES



Afin de remercier les dirigeants qui œuvrent au sein de notre discipline sportive, de votre Comité Régional, de votre Comité Départemental, dans l'un de vos clubs, la FFPJP vous propose des récompenses : diplômes, médailles et diplômes, objets SAOS, ...

Ainsi, à chaque niveau (départemental, régional et national), des demandes pourront être faites que chaque président de comité, de région ou fédéral pourra remettre aux dirigeants méritants.

- Les Comités Départementaux pourront ainsi demander et décerner les **diplômes d'Honneur** (juste préciser la quantité auprès du Comité Régional). Avec l'aval du Président du Comité Régional dont il dépend, un président de comité peut aussi demander une **médaille de Bronze, d'Argent ou d'Or** (compléter les formulaires de demandes ci-joints) ; les factures seront directement adressées aux Comités Régionaux par la SAOS.
- Les Comités Régionaux pourront demander et décerner des **diplômes d'Honneur**, les **médailles de Bronze, d'Argent ou d'Or** accompagnées du diplôme correspondant (compléter les formulaires de demandes ci-joints) ; la facture leur sera adressée par la SAOS.
- Demandé par les présidents de Comité Départemental ou Régional, le **Mérite National** (accompagné du diplôme) est destiné aux dirigeants ayant au moins 25 ans d'activité au sein de la Fédération et titulaire de la Médaille d'Or FFPJP depuis 10 ans minimum mais son attribution n'est nullement automatique.
- Le **But d'Or** est attribué **de manière exceptionnelle par la Chancellerie** et remis sauf demande contraire lors du Congrès National.
- D'autres supports, en vente auprès de la SAOS Promo Pétanque, peuvent aussi être offerts à toute personne ayant rendu service à la FFPJP hors du cadre de dirigeant. Compléter le bon de commande de la SAOS sur le site internet et la facture sera adressée directement par ce service au demandeur.

Les autres récompenses pourront être décernées lors du Congrès National, exceptionnellement et sur demande motivée et validée par la Fédération.

Les demandes de récompenses doivent être validées par **le Comité Régional qui s'assure que GESLICO est à jour**; dans le cas inverse, la Fédération ne tiendra pas compte de la demande.

Les Comités Régionaux réceptionnent les commandes et sont responsables des livraisons.

Toutes les demandes d'attribution doivent être transmises à la FFPJP **une fois par an et avant le 31 juillet**. **Les demandes hors délais seront retournées au demandeur et traitées l'année suivante (si présentées dans les délais).**